

La CFTC rencontre le directeur de la DICOM

La **CFTC** et les autres organisations syndicales représentatives à la DICOM rencontraient, le 9 juin dernier, Anthony Leroi, directeur de la DICOM. Vos élus **CFTC** ont pu faire part de problèmes rencontrés à la DICOM et dans les directions du regroupement « Cabinet du Maire, DAJ, DICOM, DTEC, IG, SG ». Voici les principaux sujets évoqués.

Accorder du temps au dialogue social...

La **CFTC** a demandé qu'un temps suffisant soit accordé à toutes les instances : Comité social territorial (CST) et Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT). Les instances regroupent six directions (Cabinet du Maire, DAJ, DICOM, DTEC, IG, SG), aussi une durée d'au moins une heure par instance nous semble nécessaire.

Le temps de préparation, également, doit être suffisant, ce qui implique de recevoir les documents bien en amont, comme indiqué dans le règlement de celles-ci. Pour porter les questions des collègues, et en tant que partenaires du dialogue social, **les organisations syndicales doivent être associées à l'élaboration de l'ordre du jour.**

Déménagement brutal d'agents du Protocole !

Plusieurs agents du Protocole travaillant à l'Hôtel de Ville ont dû déménager en moins de deux jours pour céder leurs bureaux à deux cabinets d'adjoints. **Nous dénonçons les conditions de ce déménagement brutales, et soutenons les demandes de nouveaux bureaux formulées par les agents.** Le chef du Protocole se trouve également coupé physiquement de son équipe, ce qui est une conséquence directe néfaste de ce déménagement.

Gestion des Journaux électroniques d'information

La gestion quotidienne des 130 panneaux d'information lumineux (les Journaux d'information électronique - JEI) de la capitale est désormais assurée par l'Unité rédaction de la DICOM dans le cadre d'une « expérimentation ». **Nous demandons à ce sujet :**

- La modification de l'arrêté de structure de la DICOM si cette « expérimentation » se pérennise pour les agents de l'Unité rédaction ;
- Le versement d'une prime annuelle pour tous les agents concernés par les JEI. Cette nouvelle tâche est une charge de travail supplémentaire, comme le confirment les premières semaines de gestion des JEI par l'Unité rédaction.



Nous rappelons que la gestion des Journaux d'information électronique était auparavant assurée à plein temps par un agent de catégorie B.

Déontologie et climat social

Une réunion sur la « déontologie » a été récemment organisée par le service des ressources humaines au sein de l'Unité rédaction où ont notamment été rappelées les règles du cumul d'emploi.

La **CFTC** a été choquée par des affirmations surprenantes formulées par le SRH lors de cette réunion, telles que, **le devoir de dénoncer ses collègues si nécessaire !** Nous alertons sur ce mélange de genres : la réglementation (art. 40) ne s'applique qu'aux crimes et délits punis par la loi, pas aux rumeurs visant des collègues par exemple.

Ou encore, l'usage (très hasardeux) d'une citation de Jean-Paul Sartre (extraite de « Situations ») lors de cette réunion : « *On est toujours responsable de ce qu'on n'essaie pas d'empêcher.* » Une citation qui visait l'écrivain Gustave Flaubert, qui n'avait pas protesté contre la brutalité des répressions de la Commune, et que Sartre rendait responsable de cette répression...

La **CFTC** dénonce tout détournement du code de déontologie et dérives politiques des instances de travail.

La **CFTC** attend des réponses tangibles à ses requêtes essentielles au respect des personnes et à la protection de nos conditions de travail, exprimées lors de cette rencontre.

Séverine Roseau, Sébastien Nguyen Van Tam, Victor Dixmier

*Vos élus **CFTC** aux CST et FS.SSCT du regroupement Cabinet du Maire, DAJ, DICOM, DTEC, IG, SG*

La CFTC à vos côtés
Pour vous défendre et vous informer

